

Initiative sur le secteur bénévole
et communautaire

*Accord entre
le gouvernement
du Canada et
le secteur bénévole
et communautaire*

décembre 2001

*Accord entre
le gouvernement
du Canada et
le secteur bénévole
et communautaire*

décembre 2001

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque
nationale du Canada

Canada. Groupe de travail sur le secteur bénévole

Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et
communautaire

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : An Accord between the Government of Canada
and the voluntary sector.

ISBN 0-662-66216-4

N° de cat. CP32-75/2001

1. Bénévolat – Politique gouvernementale – Canada.
 2. Associations sans but lucratif – Politique gouvernementale – Canada.
 3. Oeuvres de bienfaisance – Politique gouvernementale – Canada.
- I. Canada. Bureau du Conseil privé.
II. Titre.
III. Titre : An Accord between the Government of Canada and the
voluntary sector.

HN110.V64 2001

361.3'7'0971

C2001-980384-2F



PRIME MINISTER • PREMIER MINISTRE

Tout au long de leur histoire, les Canadiens et Canadiennes ont travaillé ensemble à bâtir une société forte, juste, ouverte et solidaire. Le fruit de ces efforts collectifs est un pays incomparable – une terre d'accueil qui reconnaît la diversité et tient à assurer l'égalité des chances et le partage de la prospérité.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, le Canada repose sur la force conjuguée de ses secteurs privé, public et bénévole. Bien qu'il convienne de souligner la contribution de chacun de ces secteurs à notre qualité de vie, nous voulons mettre en relief aujourd'hui le rôle particulièrement précieux du secteur bénévole et communautaire. Un secteur qui implique les citoyens aux quatre coins du pays dans la vie de leur collectivité, où ils prodiguent des services et se font les porte-parole de préoccupations communes. Bref, un secteur qui est essentiel à notre mieux-être collectif.

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole travaillent depuis longtemps côte à côte. *L'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* vient ouvrir une ère nouvelle de collaboration et de respect.

Cet accord pose les jalons d'une relation solide et dynamique entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Je crois qu'il nous inspirera à continuer d'unir nos efforts pour bâtir un pays encore meilleur. Telle a toujours été la voie canadienne, et c'est une tradition que notre gouvernement est fier de maintenir à l'aube du XXI^e siècle.

A handwritten signature in black ink, reading 'Jean Chrétien' in a cursive script.

OTTAWA
2001

Avant-propos

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont une longue tradition de collaboration en regard du mieux-être des Canadiens et des Canadiennes. Nous partageons l'engagement d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, et de favoriser le développement de communautés dynamiques. Notre relation repose sur des assises solides, basées sur la confiance et le respect mutuel.

Il y a un peu plus d'un an, nous avons lancé, conjointement, l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, visant à doter le secteur bénévole de meilleurs moyens et à renforcer la relation que nous entretenons et ce, dans le but d'améliorer les services que nous offrons. Un groupe de référence de ministres, agissant au nom du gouvernement du Canada, en a assumé la direction, alors qu'un groupe directeur représentant le secteur bénévole et communautaire en faisait de même pour le secteur. L'un des éléments-clés de cette Initiative consistait à élaborer un Accord qui présenterait les orientations de la relation gouvernement-secteur

bénévole, clarifierait les principes la régissant, tout cela pour la rendre encore meilleure.

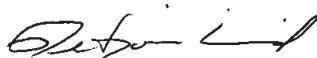
Le processus conjoint d'élaboration de l'Accord illustre bien la solidité des liens qui unissent le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Le travail de la Table conjointe sur l'Accord, chargée de rédiger le document et de mener des consultations à l'échelle du pays, s'est effectué dans la transparence et dans le respect. Cet Accord, croyons-nous, permettra aux différents intervenants de poursuivre dans cette voie.

L'Accord est une étape déterminante dans le renforcement de notre relation. Nous devons maintenant passer à la prochaine étape : mettre en pratique les dispositions de cet Accord. Ce n'est qu'à la lumière du renforcement de notre relation, fondée sur des valeurs et principes communs, que nous pourrons juger de son succès.

C'est avec plaisir que nous continuerons notre collaboration sur cette base, dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes.



*L'honorable Lucienne Robillard
Présidente, Groupe de référence
ministériel sur le secteur bénévole¹*



*Marlene Deboisbriand
Présidente, Groupe directeur
du secteur bénévole et communautaire¹*

¹ La liste des membres figure en annexe

Lettre d'accompagnement

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*.

Le but de cet Accord est d'accroître la capacité du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes. Nous croyons qu'il favorisera une plus grande compréhension entre les deux secteurs tout en fournissant le cadre dans lequel cette relation pourra se développer et progresser.

Un groupe de travail appelé Table conjointe sur l'Accord, qui réunissait quatorze individus oeuvrant au sein du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, a rédigé le texte de l'Accord. Les membres de cette Table ont été choisis de manière à refléter la diversité des ministères fédéraux et organismes bénévoles et communautaires.

Pour assurer l'écoute d'un grand nombre de points de vue, la Table conjointe sur l'Accord a effectué deux rondes de consultation au cours de l'été et

l'automne 2001. Des gens provenant d'une vaste gamme d'organismes du secteur bénévole et communautaire ainsi que des ministères et organismes fédéraux ont profité de ces consultations pour faire valoir leurs points de vue. Des efforts particuliers ont également été faits pour rejoindre les Canadiens et les Canadiennes en milieu rural et les minorités visibles. Des fonctionnaires provinciaux et territoriaux ainsi que des représentants de groupes autochtones, du secteur privé, de syndicats et du milieu universitaire ont aussi pu participer à cet exercice de consultation.

Il s'est dégagé de ces démarches un consensus remarquable au sujet du contenu de l'Accord et des valeurs, des principes et des engagements nécessaires à l'établissement d'une relation encore plus solide entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire.

Nous remercions les Canadiens et les Canadiennes qui, au nombre de plus de 2 000, ont participé aux consultations. Nous espérons que l'Accord débouchera non seulement sur des relations plus

efficaces et plus fructueuses entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada, mais aussi sur une plus grande compréhension de l'apport considérable du secteur bénévole et communautaire à notre qualité de vie.

Nous voulons également remercier les membres du personnel du Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire et du Groupe de travail sur le secteur bénévole du Bureau du Conseil privé, qui ont participé aux travaux de la Table conjointe sur l'Accord et fourni un soutien logistique. Ils ont effectué leur travail avec professionnalisme, faisant preuve de l'esprit de collaboration que l'Accord cherche à établir.

Les membres de la Table conjointe se consacreront, au cours des prochains mois, à formuler des recommandations pour la mise en œuvre de l'Accord. Ceci consistera notamment à dresser un plan pour suivre les progrès réalisés et en faire rapport, ainsi qu'à proposer des codes de bonnes pratiques pour orienter les interactions futures.

Les consultations ayant révélé un véritable appui au contenu et au but de l'Accord, nous sommes fiers de recommander ce document au gouvernement du Canada et au secteur bénévole et communautaire.



Lynne Toupin
Coprésidente pour le secteur
Table conjointe sur l'Accord²



Bill McCloskey
Coprésident pour le gouvernement
Table conjointe sur l'Accord²

² La liste des membres de la Table figure en annexe

Table des matières

Introduction

Le contexte	2
Les parties à cet Accord	3
La portée de l'Accord	4
La raison d'être de l'Accord – Pourquoi, et pourquoi maintenant	4
L'origine de l'Accord	5

L'Accord

I Le but de l'Accord	7
-----------------------------------	---

II Les valeurs

La démocratie	7
Le civisme actif	7
L'égalité	7
La diversité	7
L'inclusion	7
La justice sociale	8

III Les principes

L'indépendance	8
L'interdépendance	8
Le dialogue	8
La coopération et la collaboration	9
La responsabilité envers les Canadiens et les Canadiennes	9

IV Les engagements à agir

Les engagements communs	9
Les engagements du gouvernement du Canada	9
Les engagements du secteur bénévole et communautaire	10

V L'application de l'Accord	10
--	----

Conclusion	11
-------------------------	----

Annexe A – Groupe de référence ministériel sur le secteur bénévole	12
---	----

Annexe B – Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire	13
---	----

Annexe C – Table conjointe sur l'Accord	15
--	----

Introduction

LE CONTEXTE

Les bénévoles et le personnel de milliers d'organismes du secteur bénévole et communautaire oeuvrent quotidiennement, au Canada, pour le changement et l'amélioration de leurs collectivités. C'est « l'approche canadienne ». Le secteur bénévole et communautaire³ constitue l'un des trois piliers de la société canadienne, les deux autres étant le secteur public⁴ et le secteur privé. Notre qualité de vie, notre force économique et la vitalité de nos institutions démocratiques dépendent de la vigueur de ces secteurs interdépendants et de l'aide qu'ils se donnent l'un à l'autre.

Les groupes du secteur bénévole et communautaire touchent à pratiquement tous les aspects de notre société, de la justice sociale aux sports et aux loisirs, sans oublier les droits de la personne, l'environnement, la santé, la religion, les arts et la culture. Ils assurent des services essentiels aux Canadiens et aux Canadiennes, défendent des causes communes, soutiennent le développement économique et communautaire au Canada et partout dans le monde, et recueillent des fonds.

Le secteur bénévole et communautaire a en outre contribué à la mise sur pied de

la plupart des services publics que nous considérons aujourd'hui comme des éléments essentiels d'une société compatissante : les écoles, les hôpitaux, l'aide aux défavorisés, le soin aux enfants dans le besoin. Tous ces services ont d'abord été des initiatives bénévoles. Aujourd'hui, le secteur public et le secteur bénévole et communautaire participent tous deux à la prestation de ces services.

Les organismes du secteur bénévole et communautaire contribuent aux débats sur les politiques publiques par leur savoir, leur expertise et la compassion acquise auprès des collectivités et des particuliers et proposent des priorités aux gouvernements. En encourageant les gens à participer et à travailler ensemble à des causes communes, le secteur renforce l'engagement des citoyens, prête voix à ceux qui n'en ont pas, permet l'expression de points de vue multiples sur un grand nombre de questions, et donne aux gens des occasions d'exercer les compétences de la vie démocratique.

Le secteur bénévole et communautaire offre à ses millions de bénévoles diverses possibilités de contribuer à la vie de leurs collectivités. Le terme « bénévoles » désigne tous ceux et celles qui choisissent de travailler, sans rémunération, au soutien d'une cause ou au mieux-être d'autrui. Ils le font de manière tantôt

³ Est également connu sous les noms de secteur sans but lucratif, tiers secteur, secteur non gouvernemental, secteur communautaire et secteur des activités de bienfaisance.

⁴ Désigne les différents ordres de gouvernement – fédéral, provincial, territorial, régional et local.

officielle, par le biais d'un organisme, tantôt officieuse, en apportant leur participation et leur aide. Le bénévolat prend différentes formes, selon les diverses cultures et régions du pays. Les hommes et les femmes qui s'y adonnent se sont engagés à changer les choses et sont convaincus de l'utilité de leur action.

Les Autochtones occupent une place particulière dans la société canadienne, d'où la nécessité d'interpréter ou d'appliquer différemment le contenu de cette entente-cadre de façon à refléter leur point de vue.

On retrouve des bénévoles dans les trois secteurs⁵, mais c'est le secteur bénévole et communautaire qui a été développé par des bénévoles et qui continue à faire le plus pour les mobiliser. Ce riche réseau d'organismes que l'on appelle le secteur bénévole et communautaire contribue à faire du Canada un pays humain, compatissant et prospère, et constitue l'une des forces pour lesquelles le Canada est reconnu dans le monde entier.

LES PARTIES À CET ACCORD

*Le secteur bénévole
et communautaire*

Cet Accord s'applique au secteur bénévole et communautaire. Celui-ci se compose d'organismes qui existent au bénéfice du public, qui sont autonomes,

qui ne distribuent aucun profit à leurs membres et qui dépendent dans une large mesure de bénévoles. Personne n'est tenu d'appartenir à ces organismes ni d'y participer, et ils sont indépendants et distincts, sur le plan institutionnel, des structures officielles du gouvernement et du secteur privé. Bien que plusieurs organismes du secteur bénévole et communautaire comptent sur des employés salariés pour accomplir leur travail, tous dépendent de bénévoles, tout au moins pour ce qui est de leurs conseils d'administration.

Le secteur bénévole et communautaire est vaste; il comprend approximativement 180 000 organismes sans but lucratif (dont 80 000 sont enregistrés comme organismes de bienfaisance) et des centaines de milliers d'autres groupes bénévoles non constitués en société. En 2000, 6,5 millions de personnes ont donné de leur temps à un organisme du secteur bénévole et communautaire; de plus, celui-ci a employé 1,3 million de personnes. Cette multitude d'organismes de toutes sortes va des petits groupes communautaires aux grands organismes-cadres nationaux, et comprend des groupements tels que des associations de quartier, des clubs de services, des coalitions de défense de droits, des banques alimentaires, des centres d'hébergement, des maisons de transition, des orchestres symphoniques, des clubs sportifs locaux.

⁵ Des employés dont le travail est rémunéré oeuvrent aussi dans les trois secteurs. Bon nombre des employés sont représentés par des syndicats qui leur permettent aussi de s'engager dans des activités dont eux-mêmes, leur organisme ou leur collectivité peuvent profiter.

Le gouvernement du Canada

Cet Accord s'applique aux ministères et organismes du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada touche d'une façon ou d'une autre presque tous les aspects de notre existence. Chaque jour, des millions de Canadiens et de Canadiennes bénéficient des services essentiels que leur offre le gouvernement, qu'il s'agisse de la sécurité nationale, du maintien de la paix, de la défense des droits et libertés, de la conservation de l'environnement, de la protection de la santé, de l'entretien des parcs nationaux et des trésors patrimoniaux, du progrès des communications et de la technologie, des lignes directrices et des services en matière de transport, et de bien d'autres encore.

Le gouvernement du Canada joue également un rôle majeur dans le développement de l'économie du pays et de l'économie mondiale. De plus, il entretient des relations diplomatiques avec d'autres pays. Enfin, c'est lui qui fait les lois et les règlements, qui sont applicables à toute la population et touchent une bonne partie de tout ce qui fait notre quotidien.

LA PORTÉE DE L'ACCORD

L'Accord met l'accent sur la relation entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont des relations avec d'autres ordres de gouvernement (provincial, territorial, local), des organismes du secteur privé et

des syndicats. Ces relations ont toutes une histoire et une dynamique propres. L'Accord reconnaît l'importance de ces relations, mais il ne s'applique pas à elles.

L'Accord reconnaît également que de nombreux organismes du secteur bénévole et communautaire ne travaillent pas directement avec le gouvernement du Canada, mais sont affectés par le contexte réglementaire, économique et social que celui-ci définit. Il admet qu'il y a des circonstances où le gouvernement du Canada et les organismes du secteur bénévole et communautaire pourront proposer des lignes de conduite différentes en matière de politiques ou choisir d'aborder séparément des questions d'intérêt commun.

Cet Accord n'oblige pas le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire à travailler ensemble; au contraire, il expose les valeurs et les principes qui vont régir leur relation lorsqu'ils décident de le faire.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'ACCORD – POURQUOI, ET POURQUOI MAINTENANT

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada ont une longue tradition de collaboration pour atteindre des buts communs. Tous deux estiment, toutefois, qu'il est avantageux d'officialiser la relation au moyen d'un accord, pour favoriser une plus grande compréhension mutuelle et des modes de collaboration plus solidaires.

Un certain nombre de facteurs ont été à l'origine de cet Accord :

- À la fin du dernier millénaire, la mondialisation, la diversité croissante de la population, les nouvelles réalités économiques et sociales et les changements dans les rôles des gouvernements se sont traduits par une pression accrue sur le secteur bénévole et communautaire, ce qui a amené les deux parties à rechercher de meilleurs moyens de travailler ensemble, et avec d'autres.
- Au cours de la dernière décennie, on a également pris beaucoup plus conscience du secteur bénévole et communautaire et de la contribution qu'il apporte à la société civile : il prête voix aux citoyens et citoyennes, cerne des questions importantes et nouvelles, influence les politiques et assure des services importants. L'idée du « secteur bénévole et communautaire en tant que secteur » a fait son chemin dans la conscience du public et dans le secteur.
- Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada sont tous deux vastes et diversifiés. Il importe que chacun sache à quoi s'attendre de l'autre et prenne conscience des rôles, des objectifs et des points de vue de l'autre.
- Un certain nombre de provinces et d'autres pays ont pu apprécier les avantages de mettre par écrit la vision de la relation entre leurs gouvernements et le secteur bénévole et communautaire et ce que l'on

en attend. Par exemple, en 1998, l'élaboration de concordats entre le gouvernement et le secteur bénévole au Royaume-Uni a suscité un intérêt partout dans le monde.

L'ORIGINE DE L'ACCORD

En 1995, douze organismes-cadres nationaux représentant une grande partie de la diversité du secteur bénévole et communautaire ont créé la Table ronde sur le secteur bénévole et communautaire, afin de permettre au secteur de se faire entendre plus efficacement. Les objectifs visés par la Table ronde étaient d'améliorer la relation entre le secteur et le gouvernement du Canada, de renforcer les moyens d'action du secteur et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire le régissant.

En 1997, la Table ronde sur le secteur bénévole et communautaire a confié à une commission d'enquête indépendante le mandat d'étudier les questions de responsabilité et de gouvernance relatives au secteur bénévole et communautaire. La commission d'enquête – appelée « Commission Broadbent » – a publié son rapport final en 1999, sous le titre *Consolider nos acquis : pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur bénévole et communautaire au Canada*. Le rapport contenait, à l'intention du secteur bénévole et communautaire et des gouvernements, 41 recommandations visant à renforcer l'efficacité des moyens d'action du secteur.

Au cours de la même période, le gouvernement du Canada se penchait également sur sa relation avec le secteur

bénévole et communautaire. Le gouvernement a reconnu que sa capacité d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes était liée à la force et à la vitalité du secteur bénévole et communautaire.

Après la publication du rapport de la Commission Broadbent, des représentants du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada ont formé trois groupes de travail – appelés « tables conjointes » – afin de formuler des recommandations sur les relations entre le secteur et le gouvernement, de renforcer les moyens d'action du secteur bénévole et communautaire et d'améliorer la réglementation et la législation. Leur rapport, *Travailler ensemble*, déposé en août 1999, contenait 26 recommandations.

Le discours du Trône de 1999 a réitéré l'engagement du gouvernement à développer sa relation avec le secteur bénévole et communautaire. En juin 2000, le gouvernement du Canada a annoncé le financement de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, qui incluait l'élaboration d'un Accord.

La Table conjointe sur l'Accord a été établie; elle avait pour mandat d'élaborer un accord, de mener de vastes consultations sur son contenu, et d'élaborer les mesures nécessaires à sa

mise en application, ces mesures devant elles aussi être l'objet de consultations. Une ébauche de l'Accord a vu le jour et, au cours de l'été et de l'automne 2001, des consultations sur son contenu et sa démarche ont eu lieu d'un bout à l'autre du Canada. Des représentants d'un grand nombre d'organismes du secteur bénévole et communautaire et d'autres personnes s'intéressant à celui-ci ont présenté leurs points de vue et donné des conseils sur le projet d'Accord et sur ce qu'il pourrait signifier pour leur organisme et leur collectivité. Les ministères et les organismes du gouvernement du Canada ont été consultés. Le monde des affaires, des syndicats, des organismes autochtones, des groupes représentant les minorités visibles, des institutions universitaires et des groupes de réflexion et de recherche sur les politiques ont été invités à donner leurs avis. De nombreux particuliers ont également fait part de leurs opinions.

L'idée d'un accord a été favorablement accueillie. Un consensus général s'est dégagé sur les valeurs et les principes présentés dans l'Accord. Fondé sur cette vaste participation et sur les nombreux appuis obtenus, cet Accord est soumis, au gouvernement du Canada et au secteur bénévole et communautaire.

L'Accord

I. LE BUT DE L'ACCORD

Le but de l'Accord est de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire et celle du gouvernement du Canada de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes.

Cet Accord tire sa force du travail conjoint dont il résulte. Ce n'est pas un document juridique, mais il vise à guider l'évolution de la relation en précisant les valeurs, les principes et les engagements communs qui détermineront les pratiques futures. Il met l'accent sur ce qui unit le secteur et le gouvernement, il reconnaît la contribution de chacun, et il respecte les forces particulières et les méthodes de travail différentes de chaque partie.

L'Accord représente un engagement public du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire à travailler ensemble de manière plus ouverte, plus transparente, plus cohérente et plus coopérative. Lorsqu'ils travaillent ensemble, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire cherchent à remplir les engagements précisés dans l'Accord et à améliorer ainsi la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

II. LES VALEURS

L'Accord se fonde sur les six valeurs canadiennes énumérées ci-dessous, qui sont les plus pertinentes à la relation

entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire. Ces valeurs sont étroitement liées les unes aux autres et, ensemble, elles créent le climat favorisant l'amélioration et la mise en valeur de la vie de tous les Canadiens et Canadiennes :

La démocratie – respecter le droit de s'associer librement, d'exprimer ses opinions librement et de promouvoir une cause.

Le civisme actif – accepter la participation ou l'engagement actif des particuliers et des collectivités au développement de la société, par une activité politique, une action bénévole, ou les deux.

L'égalité – respecter les droits garantis aux Canadiens et aux Canadiennes dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, et respecter les droits des personnes, dans le monde entier, tels que définis par les Nations Unies dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

La diversité – respecter le riche éventail de cultures, de langues, d'identités, d'intérêts, de points de vue, de compétences et de collectivités au Canada.

L'inclusion – accepter l'expression et la représentation de la diversité, et respecter le droit de chacun de parler et d'être écouté.

La justice sociale – assurer une pleine participation à la vie sociale, économique et politique des collectivités.

III. LES PRINCIPES

L'Accord se fonde sur les principes directeurs suivants :

L'indépendance

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire sont autonomes, ils ont des forces particulières et des responsabilités distinctes, et ils conviennent de ce qui suit :

- le gouvernement du Canada doit rendre compte de ses actes à tous les Canadiens et Canadiennes, et il a la responsabilité de déterminer les questions d'intérêt national et de mobiliser les ressources nécessaires pour les traiter, d'établir des politiques et de prendre des décisions qui répondent le mieux aux intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes;
- les organismes du secteur bénévole et communautaire doivent rendre compte à ceux qui les appuient aussi bien qu'à leurs clients lorsqu'ils dispensent des services, organisent des activités et jouent un rôle de représentation aux échelons local, national et international;
- l'indépendance des organismes du secteur bénévole et communautaire comprend leur droit, tout en respectant la loi, de contester les politiques, les programmes et les lois de l'État et d'y proposer des changements;
- l'action sociale (défense d'une cause) est inhérente au débat et à l'évolution

dans une société démocratique et, sous réserve des principes qui précèdent, elle ne devrait affecter aucune relation de financement qui pourrait exister.

L'interdépendance

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada reconnaissent que :

- les actions de l'un peuvent avoir des répercussions directes ou indirectes sur l'autre puisque les deux partagent souvent le même objectif d'assurer le bien commun, qu'ils interviennent dans les mêmes sphères de la vie et qu'ils servent les mêmes clients;
- chacun entretient des rapports complexes et importants avec d'autres instances (les entreprises, les syndicats, les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux, etc.), et l'Accord n'a nullement pour but d'affecter ces autres relations.

Le dialogue

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada, reconnaissant que le partage d'idées, de points de vue et d'expériences contribue à l'amélioration de la compréhension, de la détermination de priorités et de l'élaboration de politiques, conviennent de ce qui suit :

- le dialogue doit être ouvert, respectueux, éclairé et soutenu, et accueillir une variété de points de vue;
- le dialogue doit s'établir de façon à respecter l'information confidentielle de chaque partie et à susciter et maintenir la confiance;

- les processus et les structures de gouvernance doivent être conçus de manière à assurer un dialogue soutenu.

La coopération et la collaboration

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire conviennent qu'une intervention conjointe dans des secteurs d'intérêts communs contribue à renforcer le tissu social des collectivités et à mobiliser davantage les citoyens, et ils s'entendent sur le fait que :

- lorsqu'ils travaillent de concert à définir des priorités communes ou des objectifs complémentaires, le climat de coopération et de collaboration s'en trouve amélioré;
- leurs façons de travailler ensemble doivent être souples, et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.

La responsabilité envers les Canadiens et les Canadiennes

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada ont, en plus de leurs responsabilités distinctes, celle de conserver la confiance des Canadiens et des Canadiennes en :

- assurant la transparence, des normes de conduite élevées et une saine gestion lorsqu'ils travaillent ensemble;
- suivant de près les résultats et en en faisant rapport.

IV. LES ENGAGEMENTS À AGIR

Les valeurs et les principes de l'Accord sont le point de départ du développement de la relation. Le succès de cette

démarche dépendra des actions et des pratiques du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire en vue du mieux-être de tous les Canadiens et Canadiennes. Les engagements énoncés ci-après seront essentiels pour faire face à l'avenir.

Les engagements communs

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada s'engagent à :

- agir d'une manière compatible avec les valeurs et les principes énoncés dans le présent Accord;
- élaborer les mécanismes et les processus nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord;
- travailler ensemble, au besoin, pour atteindre des buts et des objectifs communs;
- promouvoir une prise de conscience et une compréhension de la contribution apportée par chacun à la société canadienne.

Les engagements du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'engage à :

- reconnaître et prendre en considération les conséquences de ses lois, règlements, politiques et programmes sur les organismes du secteur bénévole et communautaire, y compris l'importance des politiques et des pratiques de financement pour l'évolution de la relation et le renforcement des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire;
- reconnaître le besoin d'établir un dialogue ouvert, éclairé et soutenu

avec le secteur bénévole et communautaire, afin que celui-ci puisse apporter son expérience, son expertise, ses connaissances et ses idées à l'élaboration de meilleures politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation de programmes;

- se pencher sur la question de la responsabilité ministérielle quant au développement continu de sa relation avec le secteur bénévole et communautaire.

Les engagements du secteur bénévole et communautaire

Le secteur bénévole et communautaire s'engage à :

- continuer de déterminer les questions et les tendances importantes ou nouvelles dans les collectivités, d'y répondre ou de les présenter au gouvernement du Canada;
- faire en sorte que toutes les composantes du secteur bénévole et communautaire puissent être représentées auprès du gouvernement du Canada et se faire entendre de ce dernier, assurant ainsi la mobilisation et la participation des diverses composantes du secteur;
- se pencher sur la question de la responsabilité du développement continu de sa relation avec le gouvernement du Canada.

V. L'APPLICATION DE L'ACCORD

L'Accord est un point de départ. L'application de ses dispositions exigera certaines mesures. Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement

du Canada conviennent d'élaborer, en temps opportun :

- des structures organisationnelles appropriées pour mettre en application les dispositions de l'Accord, au gouvernement du Canada comme dans le secteur bénévole et communautaire;
- des processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de l'état de la relation et des résultats atteints, pour résoudre les conflits, pour convenir des étapes suivantes, et pour examiner les possibilités stratégiques de collaboration future;
- des codes ou des normes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les ministères et les organismes du secteur bénévole et communautaire sur des points particuliers de la relation, comme le dialogue sur les politiques, le financement et d'autres questions à préciser;
- l'organisation d'une réunion régulière des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus;
- des mesures continues pour mieux sensibiliser les membres du secteur, le gouvernement du Canada et les Canadiens et Canadiennes, aux dispositions de l'Accord.

Le but visé est que l'Accord et son plan de mise en œuvre procurent un cadre de travail propice pour aider le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada à mieux servir les Canadiens et les Canadiennes.

Conclusion

Les Canadiens et les Canadiennes comptent sur des collectivités fortes, vivantes et actives, et travaillent à bâtir une société vigoureuse, juste et inclusive qui reconnaît l'importance des valeurs et des principes, qui encourage le déploiement de toute la gamme des activités humaines, et où les personnes et les collectivités peuvent s'épanouir

pleinement. Cet Accord est le point de départ du renforcement de la relation entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes à se doter de la société à laquelle ils aspirent.

Annexe A

GRUPE DE RÉFÉRENCE MINISTÉRIEL SUR LE SECTEUR BÉNÉVOLE

Présidente :

L'honorable Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor et
ministre responsable de l'Infrastructure

L'honorable Herbert Eser Gray
Vice-premier ministre

L'honorable Brian Tobin
Ministre de l'Industrie

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

L'honorable Allan Rock
Ministre de la Santé

L'honorable Martin Cauchon
Ministre du Revenu national
et secrétaire d'État (Agence de
développement économique du
Canada pour les régions du Québec)

L'honorable Jane Stewart
Ministre du Développement des
ressources humaines

L'honorable Maria Minna
Ministre de la Coopération
internationale

L'honorable Hedy Fry
Secrétaire d'État (Multiculturalisme)
(Condition féminine)

Annexe B

GRUPE DIRECTEUR DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Paddy Bowen
Directrice générale
Bénévoles Canada*

Marlene Deboisbriand
Présidente, Groupe directeur du
secteur bénévole et communautaire
Première vice-présidente et chef
des opérations
Le Centraide-United Way au Canada*

Colleen Ford
Directrice générale
Association canadienne des parcs
et loisirs*

Bonnie Greene*
Directrice des programmes,
Division de la Mission
Église unie du Canada

Al Hatton
Directeur général
Le Regroupement des organisations
nationales bénévoles*

Patrick Johnston
Président et directeur général
Le centre canadien de philanthropie*

Sol Kasimer
Directeur général, YMCA Canada pour
le Conseil canadien des organismes
bénévoles en santé*

Colleen Kelly
Directrice générale
Volunteer Vancouver

Victor Lachance
Président et directeur général
Centre canadien pour l'éthique
dans le sport*

Marcel Lauzière
Directeur général
Conseil canadien de
développement social*

Suzanne Lawson
Directrice exécutive nationale
Société canadienne de sclérose
latérale amyotrophique

Susan Lewis
Présidente
Le Centraide-United Way de Winnipeg

Don McCreesh
Président, Conseil d'administration
YMCA of Greater Toronto

Esperanza Moreno
Directrice adjointe
Conseil canadien pour la
coopération internationale*

Ann Mowatt
Présidente sortante, Conseil
d'administration
Le Regroupement des organisations
nationales bénévoles

* indique organisation membre ou représentant de la Table ronde du secteur bénévole et communautaire

Martha Parker
Directrice générale
Volunteer Calgary

Monica Patten
Présidente et directrice générale
Les fondations communautaires
du Canada*

Lucie Rémillard
Présidente et directrice générale
Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine

Penelope Rowe
Directrice générale
Community Services Council,
Newfoundland & Labrador

Lynne Toupin
Directrice générale
Canadian Co-operative Association

Michael Weil
Président et directeur général
Le YMCA de Montréal

Megan Williams
Directrice générale
Conférence canadienne des arts*

Bob Wyatt
Directeur général
La Fondation Muttart

Réseau canadien de l'environnement*

Dr. Anu Bose
Représentante du groupe de référence
national des minorités visibles du
Secrétariat de l'Initiative sur le
secteur bénévole et communautaire

Doreen Saulis
Représentante du groupe de référence
autochtone du Secrétariat de
l'Initiative sur le secteur bénévole
et communautaire

* indique organisation membre ou représentant de la Table ronde du secteur bénévole et communautaire

Annexe C

TABLE CONJOINTE SUR L'ACCORD

La Table conjointe sur l'Accord a été établie à l'automne 2000 comme partie intégrante de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Le mandat de la Table consistait à développer une entente-cadre, soit l'Accord, et à instaurer des processus pour surveiller et rendre compte de l'application de l'Accord afin d'améliorer la façon dont le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire travaillent ensemble pour le bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

Lynne Toupin (coprésidente)
Directrice générale
Canadian Co-operative Association

Huguette Beauchamp
Présidente
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Colleen Ford
Directrice générale
Association canadienne des parcs et loisirs

Al Hatton
Directeur général
Le Regroupement des organisations nationales bénévoles

Wayne Helgason
Directeur général
Social Planning Council of Winnipeg

La Table est conjointement coprésidée et se compose d'un nombre égal de représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire. Le travail qu'ils accomplissent est le résultat d'un consentement mutuel des deux secteurs.

Les représentants du gouvernement du Canada et les membres du secteur bénévole et communautaire qui ont élaboré cet Accord sont :

Bill McCloskey (coprésident)
Commissaire adjoint
Agence des douanes et du revenu du Canada

Guillaume Bissonnette¹
Directeur général
Finances Canada

Kristine Burr
Sous-solliciteuse générale adjointe
Solliciteur général Canada

Matthew King²
Sous-ministre adjoint
Pêches et Océans Canada

Martha Nixon
Sous-ministre adjointe
Citoyenneté et Immigration Canada

Graham Stewart
Directeur général
Société John Howard du Canada

Elaine Teofilovici
Directrice générale
YWCA of/du Canada

Jean-Guy Saint-Martin
Sous-ministre adjoint
Développement économique Canada

Susan Scotti
Sous-ministre adjointe
Développement des ressources
humaines Canada

¹ **Guillaume Bissonnette** remplacé par :
Réal Bouchard
Directeur
Finances Canada
en septembre 2001

² **Matthew King** remplacé par :
Eva Kmiecic
Sous-commissaire
Gendarmerie royale du Canada
en septembre 2001

L'élaboration et la publication de cet Accord, par la Table conjointe sur l'Accord, ont été rendues possible grâce à l'appui continu d'une équipe spécialisée, composée de membres du personnel du Groupe de travail sur le secteur bénévole (Bureau du Conseil privé) et du Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Ceux-ci ont guidé le travail de recherche et l'élaboration de l'Accord et, ils ont apporté leur expérience et leurs connaissances au service des membres de la Table conjointe sur l'Accord et les ont conseillés tout au long du processus.

Les membres de l'équipe ayant apporté ce précieux soutien sont :

Susan Carter
Joanne Cousineau
Gary Evans
Susan Fletcher
Georges Grujic
Rebecca Hales
Kate Humpage
Micheline Lavoie
Peter Mathieson

De nombreuses personnes ont également fourni leur appui en matière de politiques, de communication et de consultation, ce qui a été essentiel au succès du projet.

Participante à titre d'observatrice : Susan Phillips, Professeure agrégée,
Université Carleton.